

## RCT 27 – Âge de la vérification de la consommation de l'énergie et de l'eau

### Résumé de la résolution :

Pour que les vérifications de la consommation de l'énergie et de l'eau soient valables, elles doivent avoir été menées au cours des cinq (5) dernières années, et non durant les trois (3) dernières années, comme c'était le cas auparavant. Cela correspond aux meilleures pratiques BEST de BOMA BEST 3.0.

### Date d'entrée en vigueur :

1<sup>er</sup> novembre 2017

### S'applique aux catégories d'immobilisations suivantes :

Immeubles résidentiels à logements multiples et de Soins de santé

### La nouvelle terminologie de BOMA BEST :

1.3.2.1	Un bilan énergétique du bâtiment a-t-il été effectué au cours des cinq (5) dernières années?	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>Cette question constitue une Meilleure pratique BEST et est nécessaire pour tous les niveaux de certification. Téléversement obligatoire des documents démontrant l'application de cette Meilleure pratique BEST.</p> <p>Une vérification intégrée de niveau 1 ASHRAE ou une équivalence est une condition préalable minimale et doit inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une analyse de la facturation du service public avec jalonnage (benchmarking)</li> <li>• Un résumé des principaux équipements et du type de systèmes d'éclairage utilisés dans les bâtiments</li> <li>• La liste des opportunités potentielles de conservation de l'énergie, des économies estimées et de la récupération des investissements calculés d'après la vérification intégrée du bâtiment</li> </ul> <p>Le rapport d'évaluation doit identifier les améliorations peu coûteuses et les améliorations d'immobilisations potentielles ainsi que les problèmes alarmants en vue d'un audit ultérieur plus détaillé.</p> <p>L'équivalent agréé par BOMA est disponible pour les immeubles dont 75 % ou plus de leur énergie est directement achetée par les locataires ou lorsque l'immeuble est occupé depuis moins de deux (2) ans.</p> <p>Consultez les <a href="#">Lignes directrices des Meilleures pratiques BEST</a> pour obtenir une liste complète des exigences concernant cette Meilleure pratique BEST.</p>	
<b>Pointage</b>	Oui	La certification est permise
	Équivalent agréé par BOMA	La certification est permise
	Non	La certification n'est pas permise

2.3.4	Est-ce qu'une évaluation de la consommation d'eau a été effectuée au cours des cinq (5) dernières années?	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>Cette question constitue une Meilleure pratique BEST et est nécessaire pour tous les niveaux de certification. Téléversement obligatoire des documents démontrant l'application de cette Meilleure pratique BEST.</p> <p>Le rapport d'évaluation de la consommation d'eau doit inclure les éléments suivants :</p>	



	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'analyse de la facturation de l'eau, qui comporte le coût et l'historique de consommation;</li> <li>• Les valeurs de référence de la consommation d'eau;</li> <li>• L'inventaire de l'équipement consommant de l'eau et une analyse de l'utilisation;</li> <li>• La liste des mesures potentielles de conservation de l'eau, incluant les procédures d'entretien et les mesures de modernisation;</li> <li>• L'estimation des coûts, des économies et de la période de recouvrement des mesures recommandées.</li> </ul> <p>Le rapport d'évaluation de la consommation d'eau peut être intégré au rapport d'évaluation énergétique.</p> <p>L'équivalent agréé par BOMA est offert pour les immeubles dont 75 % ou plus de leur eau est directement achetée par les locataires ou lorsque l'immeuble est occupé depuis moins de deux (2) ans.</p> <p>Consultez les <a href="#">Lignes directrices des Meilleures pratiques BEST</a> pour obtenir une liste complète des exigences concernant cette Meilleure pratique BEST.</p>	
<b>Pointage</b>	Oui	La certification est permise
	Équivalent agréé par BOMA	La certification est permise
	Non	La certification n'est pas permise